

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2024-298

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur ROUXEL Nicolas, Directeur des Services Techniques,  
VU la demande formulée par l'entreprise GAGNERAUD sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue des Cuisiniers** à l'occasion du remplacement de la borne escamotable,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **le vendredi 26 avril 2024**,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera **interdite le vendredi 26 avril 2024 de 13h à 17h** :

*- rue des Cuisiniers, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise GAGNERAUD.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois avril deux mil vingt -quatre.

Pour le Maire et par délégation  
Nicolas ROUXEL  
Directeur des Services Techniques

